## MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION

\*dok\*dokdokdokdok

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*

## AGENCE GABONAISE DE SECURITE ALIMENTAIRE ANS

☎/ 011 44 21 33⊠ 2735 Libreville

N° 000831/MAEPA/SG/DG-AGASA/





## À

## L'attention des Gérants d'établissements de production d'œufs de table

Dans le cadre de l'exécution du projet de sensibilisation et d'accompagnement dans la mise aux normes sanitaires des établissements de production d'œufs de table, il est fait obligation auxdits établissements de se faire agréer sur le plan sanitaire, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°008/MAEPA du 05 mars 2021 fixant les modalités de délivrance des agréments sanitaires en République Gabonaise.

En effet, après les phases dites de sensibilisation et d'accompagnement des producteurs, l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) rappelle à toutes fins utiles, que la phase d'agréage sanitaire a débuté depuis le mois de juillet 2021, au bénéfice des producteurs autorisés à mettre sur le marché leurs productions.

Aussi, un délai supplémentaire courant jusqu'à la fin du mois d'octobre 2021 est accordé auxdits producteurs d'œufs pour se faire agréer auprès des services centraux et déconcentrés de l'AGASA.

Passé ce délai, les inspecteurs et contrôleurs habilités et assermentés de l'AGASA procèderont de façon systématique, au sein des établissements de production, de distribution et de vente, à la saisie et au retrait d'œufs de table provenant d'établissements de production non agréés sur le plan sanitaire.

En outre, l'AGASA se réserve le droit d'appliquer aux contrevenants éventuels, d'autres sanctions administratives, conformément au corpus législatif et réglementaire en la matière.

Enfin, l'AGASA invite l'ensemble des producteurs à se rapprocher de ses services techniques en vue de l'agréage sanitaire de leurs établissements.

Fait à Libreville, le 0 1 OCT. 2021

- Copie Directeur Général de l'Elevage

Le Directe de Securità de La Directe de Securità de La Company de La Com